

Novembre 2011

place chauderon 9  
1003 lausanne - 021 / 351 22 50  
fax 021 / 351 22 53

info@sud-vd  
www.sud-vd.ch

**sud**  
**info**

# Public-subventionné, même combat!



## PAR LA LUTTE des moyens et des effectifs!

POUR

- Augmenter les salaires
- Garantir et indexer les retraites
- Accroître les effectifs
- Faire reconnaître nos droits

# MANIF!

**mardi 15 novembre 2011 - 17 h 30, pl. St-François, Lausanne**

Manifestation unitaire organisée par SUD, la FSF et le SSP

*Tout ce que nous écrivons ici s'applique autant au secteur public qu'au secteur subventionné. Toute attaque réussie contre les salarié.e.s de l'Etat sera immédiatement répercutée sur les travailleurs/euses des institutions subventionnées.*

*L'Etat est le «donneur d'ordres», le dirigeant et le financier du secteur subventionné. Toute revendication avancée dans la fonction publique l'est en même temps dans le secteur parapublic, avec l'exigence des subventions nécessaires pour la réaliser. C'est l'enjeu de l'amélioration des conventions collectives de travail (CCT) existantes et de la négociation de nouvelles conventions dans la santé et le social.*

# Quatre revendications de base

Secteur public et secteur subventionné constituent ensemble le service public. A quelques adaptations près, nous avons les mêmes revendications partout:

1. Augmenter les salaires, améliorer les classifications
2. Garantir et indexer les retraites
3. Accroître les effectifs, les dotations et les moyens
4. Faire reconnaître nos droits

## Ce qui bloque

La situation est bloquée. Et toute la responsabilité en revient au Conseil d'Etat. Nous sommes de milliers à exiger des classifications plus justes, des conditions de travail meilleures, des dotations et des effectifs suffisants, le respect de nos droits fondamentaux au travail.

Aucune négociation n'est ouverte. La Commission paritaire et la Commission de réévaluation pourraient contribuer à traiter les demandes de reclassification pour des collectifs professionnels entiers, mais elles n'existent toujours pas, au mépris des dispositions légales.

2500 personnes sont en procédure auprès de la Commission de recours ou du Tribunal de prud'hommes (TRIPAC). Nous avons un certain succès sur le terrain de la lutte juridique. Celle-ci demeure un outil indispensable pour notre défense, mais l'Etat, conseillé par un bataillon d'avocats privés financés par nos impôts, résiste aux fins d'empêcher l'accès à des informations qui renforceraient la position des salarié-e-s dans les causes ouvertes.

Nous ne ferons pas aboutir nos revendications seulement par le recours aux tribunaux. Les dispositions légales sont en général favorables à l'employeur et confinent souvent au droit d'exception; une jurisprudence met à mal le droit à l'égalité de traitement; des frais judiciaires exorbitants sont calculés tout exprès pour décourager les gens d'aller au TRIPAC ou les pousser à abandonner en route. L'égalité des armes devant la justice demeure une douce et triste illusion.

## Nous aurons ce que nous lutterons

La crise générale que connaît le capitalisme néolibéral nous affecte aussi gravement. Les politiques d'austérité, de baisse des salaires, d'attaque de la protection sociale, des retraites et des droits fondamentaux des salarié-e-s ont aussi cours chez nous. Partout montent des indignations, des luttes nouvelles, des mobilisations ma-

gnifiques (lisez sur notre site la déclaration du *Réseau européen des syndicats alternatifs et de base*). Nous aussi nous devons nous mettre en mouvement pour débloquer la situation.

Nos retraites et les cotisations à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) sont immédiatement menacées. Il faut commencer cette lutte maintenant pour garantir et améliorer nos pensions.

## Des revendications

Elles servent autant à formuler nos besoins et nos aspirations qu'à analyser la réalité dans laquelle nous vivons.

### 1. Augmenter les salaires, améliorer les qualifications

- Le salaire minimum doit être de CHF 4000.-, indexé, versé 13 fois/an, avec une progression de 45% sur la carrière pour les classes 1 et 2 (contre 30% aujourd'hui)
- Revalorisation immédiate des salaires des apprenti-e-s et des stagiaires
- Il faut en finir avec l'individualisation des salaires et leur fixation arbitraire. Il faut des salaires planchers : *niveau 6 pour les CFC; niveau 8 pour les brevets et les formations techniques courtes ; niveau 10 pour les bachelors et les maîtrises fédérales; niveau 12 pour les masters ou équivalents; niveau 13 pour les doctorats ou les double masters*

Il s'agit de planchers et partout où des classifications supérieures existent, elles doivent être bien sûr maintenues.

- Introduction d'un «cliquet» généralisé au bout de 8 ans d'activité professionnelle, soit le passage au niveau salarial supérieur pour tous/tes par valorisation de l'ancienneté et de l'expérience (VAE)
- Indexation annuelle pour tous les éléments du salaire: salaire direct, gratifications, indemnités, primes, défraiements
- Une gratification de CHF 2000.- tous les 5 ans, pour ancienneté
- Reconnaissance de toute l'expérience professionnelle lors de l'engagement ou en cas de changement de poste et de classification (suppression des âges de référence et de la funeste FSI)
- L'Etat a fait plus d'un milliard d'économies en dégradant, depuis des années, nos conditions de travail et le système salarial. Nous revendiquons la

constitution d'un fonds permettant de verser à chaque employé-e, dès décembre 2011, une prime de CHF 2500.-, en sus du 13<sup>e</sup> salaire

## 2. Garantir et indexer les retraites

- L'Etat doit garantir toutes les prestations de la CPEV, y compris les prestations pour invalidité, sans augmentation de nos cotisations ni dégradation de l'âge de départ à la retraite
- Il doit financer l'indexation annuelle des rentes et l'introduction d'une 13<sup>e</sup> rente au mois de décembre

## 3. Accroître les effectifs, les dotations et les moyens

- Il faut introduire dans la gestion du service public (à l'Etat et dans le secteur subventionné), le principe d'une garantie de ressources, d'effectifs et de dotations; c'est l'indexation des moyens du service public sur la croissance de la population et l'évolution des besoins sociaux
- Effectifs, dotations et moyens doivent être indexés, dans chaque secteur d'activité, sur le nombre des usager-e-s, sur les besoins quantitatifs et qualitatifs et sur leur complexification; c'est la garantie du maintien de la qualité et de la quantité des prestations

## 4. Faire reconnaître nos droits

- Instaurer un droit de négociation général et sectoriel intégrant notamment les questions de dotations et d'effectifs, d'organisation du travail, de classification et d'exercice des droits fondamentaux
- Mise en route immédiate de la Commission paritaire (COPAR) et de la Commission de réévaluation / réexamen des fonctions
- Reconnaissance des délégué-e-s syndicaux/ales sur les lieux de travail, avec attribution de décharges, de

locaux et de moyens à parité avec les commissions du personnel

- Droit à la réintégration en cas de licenciement abusif ou injustifié, qu'il soit ordinaire ou avec effet immédiat; cette protection doit couvrir tout spécialement les activités syndicales, de défense et de représentation du personnel et l'action des donneurs/euses d'alerte (il est évident que le choix doit être laissé à l'employé-e entre réintégration ou indemnité)
- Droit de retrait du poste de travail pour les personnes et les collectifs de travail atteints dans leurs droits fondamentaux ou confrontés à des atteintes graves relatives au contenu et à l'éthique du service public (donneurs d'alertes)
- Droit de transfert à un poste équivalent en cas de suppression de poste, de situations mettant en péril la santé, l'intégrité et le respect de la personnalité
- Le règlement sur le harcèlement au travail ne protège efficacement ni les victimes ni les témoins. En cas de harcèlement au travail, de violence organisationnelle ou d'atteinte à l'intégrité, l'employé-e doit pouvoir faire suspendre la relation hiérarchique avec le ou la responsable mis-e en cause et bénéficier sur demande d'une mesure immédiate de transfert
- En cas de maladie professionnelle ou de problèmes de santé dérivant de l'activité au travail ou de maltraitance par la hiérarchie, l'employeur public doit verser le salaire jusqu'au rétablissement complet du ou de la salarié-e tout en maintenant les rapports de travail
- Les contrats d'auxiliaires et les CDD précarisent nos conditions de travail et notre statut. Les contrats d'auxiliaires doivent disparaître. Il ne doit y avoir qu'un CDD d'une durée maximum d'un an et pour autant qu'il s'agisse d'une mission temporaire. CDD et contrats d'auxiliaires doivent devenir des CDI.



**PAR LA LUTTE**  
des moyens et des effectifs!

Il y a bien d'autres revendications. Mais celles-ci sont essentielles. Une revendication, ce n'est pas une proclamation formelle, c'est une mobilisation qu'on ouvre et que l'on fait avancer.

Les revendications présentées dans ce *SUD Info* peuvent aboutir si nous y mettons le temps et l'engagement. Cela ne signifie pas gagner tout et d'un coup mais c'est gagner des positions, accumuler des succès partiels, voire obtenir satisfaction pour une grande partie de nos demandes.

Pour que cela devienne possible, il faut de l'action, de la lutte. Ce ne sont pas des dirigeant-e-s bienveillant-e-s qui vont penser et agir à notre place pour nous permettre d'atteindre nos objectifs. C'est notre capacité d'action et de pression qui sera décisive!

Le syndicat est par excellence l'outil de cette action permanente, réfléchi, durable. Le syndicat n'est d'ailleurs rien d'autre que l'action individuelle et collective, solidaire, des travailleurs/euses associé-e-s, gérant leurs affaires eux/elles mêmes. Chacun-e y apporte une cotisation modeste et un engagement volontaire. Cette action collective est notre force.

Le syndicat est un système coopératif où nous rassemblons des ressources, des engagements, des savoirs, des expertises. Chacun-e peut y venir avec son problème personnel, sûr-e d'être entendu-e, aidé-e efficacement, défendu-e face à un employeur puissant. Il permet aussi de s'engager solidairement, en libre fédération, avec d'autres collègues.

Ensemble, solidairement, le syndicat permet d'analyser les situations, d'élaborer des conceptions et des revendications, d'accumuler des ressources, d'agir efficacement et durablement.

De la défense juridique et professionnelle de chacun-e aux grands mouvements collectifs, le syndicat c'est ce

qui permet aux salarié-e-s de ne pas être isolé-e-s, de faire valoir leur position et leur voix dans l'espace public, de défendre leurs intérêts et une conception juste, démocratique et solidaire de la société, faisant primer l'intérêt général et le bien commun.

## **Je me syndique à SUD, à quoi ai-je droit ?**

SUD offre à ses membres **informations, conseils et soutien** (par exemple accompagnement lors d'entretiens de service, rédaction de courriers) dans les conflits ou difficultés dans les relations de travail.

Les membres de *SUD* bénéficient de la **défense professionnelle et juridique** du syndicat, notamment en cas d'action au TRIPAC ou à la Commission de recours.

*SUD* travaille activement à la **défense collective** du statut et des conditions de travail des salarié-e-s des secteurs public et parapublic par ses interventions auprès des autorités politiques ou de l'administration. Le syndicat rend compte de ses activités.

Enfin, *SUD* est une des organisations faitières qui **représentent les employé-e-s de la fonction publique auprès du gouvernement**. Chacun-e des membres bénéficie des activités des représentant-e-s du syndicats (par exemple dans les négociations avec l'employeur; au Tribunal de Prud'hommes de l'administration cantonale, etc.).

## **Cotisations**

*SUD* est une fédération syndicale qui regroupe de nombreuses organisations dans le secteur public et le secteur subventionné.

Dans la plupart des secteurs, la cotisation annuelle varie entre CHF 100.- et CHF 180.-. Pour plus d'informations, contactez les organisations fédérées.

**Je souhaite obtenir des renseignements**     **Demande d'adhésion**

(Cochez ce qui convient)

Je, soussigné-e, désire adhérer à SUD et/ou obtenir des renseignements

Nom: ..... Prénom: .....

Adresse:..... NPA/localité:.....

N°tél.:..... Courriel: .....

Profession.....

Lieu de travail.....

Lieu et date..... Signature.....

A renvoyer à: SUD, Pl. Chauderon 5, 1003 Lausanne